EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2026-2029

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du CCSEHDAA
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 3 novembre 2026, à 19 heures 15

8. CONSULTATIONS

8.1. Écoles Secondaire Adapté à ta Situation (SAS) et Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont et Centre d'éducation des adultes d'Outremont – Modifications aux actes d'établissement (retour : 13 novembre 2026)

(CCSEHDAA/26-11/09)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA26/27-10-021 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 13 octobre 2026, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Conseil d'établissement des écoles et du Centre concerné, du Comité de parents et exceptionnellement, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les syndicats de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et des employées et employés professionnels-les et de bureau section locale 579 ;

ATTENDU QUE les articles 39 de la Loi sur l'instruction publique édictent que l'école ou le centre est établi par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre et l'ordre d'enseignement offert;

ATTENDU QUE les articles 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès des Conseils d'établissement et du Comité de parents;

ATTENDU QUE l'école Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont optimise l'espace dans son bâtiment principal et n'utilise pas l'édifice Madeleine-Parent en 2026-2027 ce qui a permis d'effectuer des travaux de mise aux normes dans une section de l'édifice (section Madeleine);

ATTENDU QUE les prévisions du ministère de l'Éducation pour 2027-2028 présentent une stabilité quant au nombre d'élèves du secondaire dans le secteur Outremont et donc que tous les élèves pourraient être scolarisés dans le bâtiment principal;

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes de l'édifice accueillant le CEA Outremont et le SAS doivent être effectués pendant les années scolaires 2027-2028 et 2028-2029 et que des élèves devront être relocalisés;
ATTENDU QUE la disponibilité de l'édifice Madeleine-Parent (section Madeleine) présente une opportunité permettant la scolarisation des élèves du SAS dans un environnement éducatif optimal et situé à proximité de leur localisation actuelle;

ATTENDU QUE l'autre partie de l'édifice Madeleine-Parent (section Parent) sera mise aux normes pendant l'année scolaire 2027-2028 ce qui permettra aux élèves de l'école Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont d'y accéder pour la rentrée 2028;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les actes d'établissement des écoles du SAS et Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont ainsi que du Centre d'éducation des adultes Outremont afin qu'ils reflètent l'usage réel des immeubles mis à leur disposition et leur ordre d'enseignement;

ATTENDU la nature des modifications du dossier, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite consulter, exceptionnellement, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les syndicats de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et des employées et employés professionnels-les et de bureau de la section locale 579;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 13 octobre au 13 novembre 2026;

ATTENDU QUE le CCSEHDAA est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du CCSEHDAA ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs propres commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Lacasse et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du CCSEHDAA d'adopter les modifications aux actes d'établissement du Centre d'éducation des adultes d'Outremont ainsi que des écoles Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont, et Secondaire adapté à ta situation (SAS) telles que soumises par le Service de l'Organisation scolaire.

(**Proposé par madame Annie Lacasse – Proposition adoptée à l'unanimité)**